

Protocole de simplification des tâches des directeurs.

Groupe de travail du 22 juin 2015 (communication et référent juridique)

Références : circulaire n° 2014-138 du 23.10.2014 parue au BO n° 41 du 6 novembre 2014 ; BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014 (référentiel métier des directeurs d'école, organisation de la formation des directeurs d'école, formation des directeurs d'écoles).

Lundi 22 juin 2015, un Groupe de Travail a réuni les organisations représentatives du Personnel à l'Inspection Académique pour traiter de la simplification des tâches des directeurs concernant la communication et le référent juridique.

Etaient présentes : Mmes Valérie Vidal (Secrétaire Générale), Heurfin (Division des Affaires Générales et Financières) et Bérenguel (Dossiers transversaux) pour la DSDEN ; Agnès Bonnal-Saint-Dizier pour le SE-UNSA ; 3 représentantes pour le Snui-pp ; 2 représentantes pour SNUDI-FO.

Mme Heurfin a commencé par faire un point sur l'avancée de la modification du site internet de la DSDEN. Suite à une volonté rectorale, la partie communication à destination du public est actuellement retravaillée afin d'être harmonisée au niveau académique. Les publications seront chapeautées par le Rectorat. Cette nouvelle version du site sera effective en octobre 2015. Il est à noter que, dans un premier temps, il n'y aura pas d'accès sécurisé à certaines données pour les Personnels. Cela fera l'objet de la mise en place d'un intranet destiné à tous les Personnels. Cet intranet devrait être effectif courant 2016.

Mme Vidal a indiqué qu'une démarche de dématérialisation des documents se mettra en place dès la rentrée 2015. Le SE-UNSA a souligné le besoin d'accompagnement de certains collègues directeurs pour l'appropriation de nouvelles façons de procéder.

Les représentantes du Personnel ont ensuite pu présenter leurs constats, demandes ou propositions relatifs au sujet du jour.

- Enquêtes et demandes diverses : les mêmes informations sont souvent envoyées par différents expéditeurs. Le SE-UNSA a proposé de limiter à un expéditeur, clairement identifié afin de savoir à qui répondre. Nous avons également demandé s'il était possible de hiérarchiser le niveau de priorité de ces demandes et d'en préciser le caractère obligatoire ou pas. Mme Vidal a répondu qu'une suite favorable à ces propositions pourrait être facilement donnée, avec la date de retour clairement indiquée. A ce propos, le SE-UNSA a émis le souhait que des délais raisonnables soient prévus pour les réponses, tous les directeurs n'ayant pas de temps de décharge. Mme Vidal a indiqué que, hormis pour les « grosses » enquêtes, les services ont eux-mêmes des délais très serrés. Elle a informé que les services travaillent à l'élaboration d'un calendrier pour répartir les demandes afin d'éviter, dans la mesure du possible, les surcharges à certaines périodes. Il a également été rappelé par les représentantes du personnel que nombre d'informations demandées de façon redondante sont présentes dans le projet d'école. Mme Vidal en a convenu et a reconnu qu'il faudrait effectivement mettre en place des habitudes de référence aux documents déjà envoyés par les écoles.

- Mails : le SE-UNSA a évoqué le récapitulatif mensuel des mails administratifs envoyé dans au moins une circonscription. Ce document est à émarger par tous les enseignants de l'école et à archiver. Ce procédé est très utile aux directeurs car il évite un oubli et permet à tous de s'assurer de ne pas passer à côté d'une information importante. La généralisation de cette pratique à toutes les circonscriptions pourrait être une aide pour les directeurs. Mme Vidal en a pris note.
- Format des fichiers : le SE-UNSA a demandé s'il était possible l'Administration veille à l'envoi de fichiers qui puissent être remplis en ligne. Mme Vidal en a pris note.
- BE1D : le SE-UNSA a interrogé l'Administration sur la possibilité qu'elle donne une impulsion à l'utilisation de l'application par les mairies. Mme Vidal en a pris note. Nous avons également remarqué que les nouvelles fonctionnalités la dernière version de l'application n'ont pas été présentées aux directeurs.
- Affelnet : le SE-UNSA a souligné le grand nombre de saisies à effectuer par les directeurs ainsi que la lourdeur de l'échéancier. Serait-il possible de réviser l'application pour s'orienter vers une application de type « Admission Post Bac » où ce serait aux parents de saisir directement le collègue demandé, les options, leurs coordonnées etc... ? Serait-il également possible de regrouper le volet 1 et le volet 2 en un seul ? Mme Vidal a répondu qu'elle ferait remonter ces demandes.
- Référent juridique : l'Administration a rappelé qu'on peut consulter l'organigramme des services sur le site de la DSDEN. Mme Vidal a proposé comme modalité de référence juridique une boîte mail pour les questions non urgentes et une personne contact en cas d'urgence (l'IEN restant la personne à contacter pour les questions importantes dans tous les cas). Le SE-UNSA a évoqué la possibilité de mettre en place un forum type « Foire aux Questions » sur le futur intranet sécurisé, les mêmes questions se posant souvent dans les écoles. Mme Vidal a approuvé cette suggestion.
- Divers : les représentantes du Personnel ont également demandé qu'il n'y ait plus de remontée systématique de compte-rendu du travail des équipes pédagogiques (conseils de cycles, conseils des maîtres), ces documents étant à disposition des IEN dans les écoles. Il a été demandé de laisser la décision aux directeurs d'évaluer ce qu'il est pertinent de faire remonter ou pas.

Les représentantes ont également rappelé que les organisations syndicales demandent la généralisation des aides à la direction, formées et pérennes, ainsi que la généralisation des décharges de direction à toutes les tailles d'école. Sur ce dernier point, Mme Vidal a fait remarquer l'évolution des décharges pour les écoles de 3 classes en 2015 et de 2 classes en 2016. Concernant les aides à la direction, Mme Vidal a indiqué que la formation est prise en charge par le Rectorat et que la vocation de ces contrats est d'être ensuite réinjectés dans l'emploi. Un débat a ensuite eu lieu sur le rôle de tuteur des directeurs. Le tutorat est un droit pour ces emplois qui n'est pas remis en question, la question qui se pose est de savoir si c'est aux directeurs d'assurer cela. Pour Mme Vidal, les directeurs qui travaillent au quotidien avec ces personnels sont les plus à même de les tutorer. Le SE-UNSA a suggéré que soit au moins simplifié ce qui est demandé au tuteur (le dossier d'évaluation finale par exemple). Mme Vidal a convenu qu'il est nécessaire d'explicitier le rôle et les obligations d'un tuteur.

Le prochain groupe de travail sur la simplification de la tâche des directeurs est reporté à la prochaine année scolaire (il traitera du projet d'école qui est en cours de refonte).